

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Quinzième Année. N° 5.086

ABONNEMENTS :
Nivelle et Limite... 1 an 6 m. 8 m.
Autres départ... 44. 25. 18.
Union postale... 62. 28. 15.
— TELEPHONE : 2.17 et 2.18 —

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMpte de CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

LUNDI

29

JANVIER 1923

MAINTENANT QUE NOUS OCCUPONS LA RUHR

Patience et longueur
de temps...

Bien que certains de nos confrères de la "gōche" s'ingénient à broyer du noir parce que nous occupons la Ruhr, l'heure n'est pas au pessimisme ; bien au contraire, depuis l'armistice, jamais la France n'avait été si bien placée devant le monde entier qu'en ce moment même où, abandonnant définitivement la politique du "chien crevé", — autrement dit d'incessantes concessions, — elle applique résolument la seule politique qui convient à un grand pays victorieux d'une agression qui visait à sa disparition.

On l'a sans doute, l'application d'une fière politique de redressement national et de sauvegarde des intérêts généraux du pays — surtout inconsciemment retardée comme l'on sait pour des raisons dont la vanité éclate maintenant aux yeux de tous — n'est pas, ne peut pas être sans provoquer des oppositions à la fois grosses de conséquences et difficiles à vaincre. L'Allemagne, qui a mis à profit le temps qui lui a été laissé par des alliés magnanimes jusqu'à l'imprudence, met tout en œuvre pour contrecarrer l'action du gouvernement français dans la Ruhr. Elle semme — mais en apparence seulement — réussir dans son action d'opération. Mais son succès qui n'en est pas un sera de courte durée.

Le gouvernement français — qui agit dans la Ruhr au nom des Italiens et des Belges, comme en son nom propre — a arrêté des mesures dont l'intelligence application réduira à néant celles prises par les dirigeants du Reich. L'occupation de la Ruhr, contrairement à ce qu'affirment les Allemands et leurs amis les communistes, n'est pas une annexation déguisée, encore moins une marque d'hostilité manifeste envers l'Allemagne, c'est tout simplement une mesure de préservation des droits que nous tenons du traité de Versailles. Aux termes de ce traité, l'Allemagne s'est engagée à payer aux alliés une somme forfaitaire de 132 milliards de marks-or. Et cette somme, toujours aux termes du traité, est garantie par la fortune mobilière et immobilière de l'Allemagne entière. Si, dit encore le traité, il est prouvé que l'Allemagne manque volontairement à ses engagements, les alliés pourront la contraindre à s'exécuter par les voies et moyens propres à sauvegarder leurs intérêts.

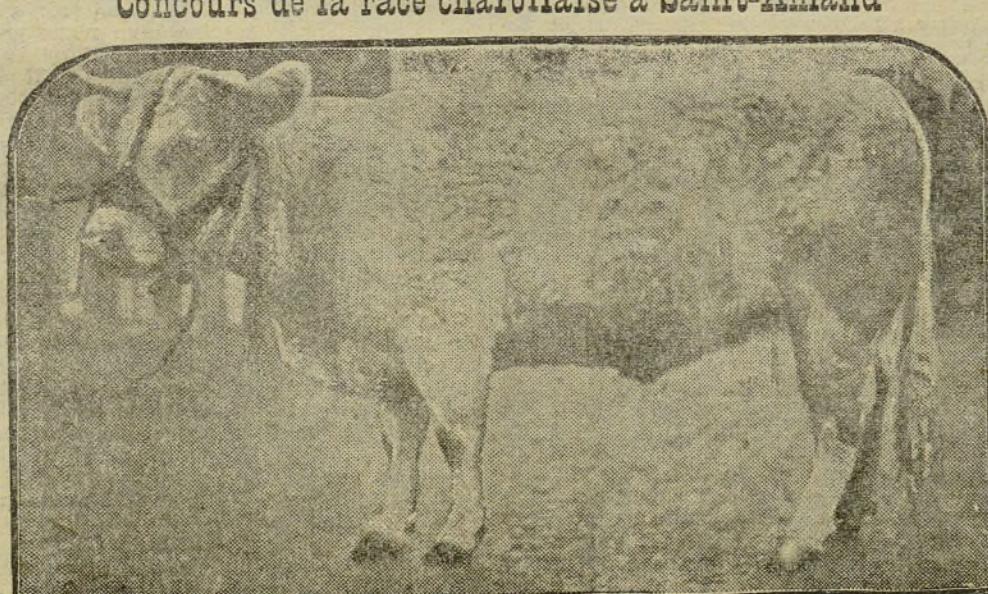
Dans cette circonstance — la preuve de la mauvaise volonté de l'Allemagne étant évidente et sûrement affirmée par la commission des Réparations — les Alliés ne pouvaient faire mieux que saisir des gages d'une valeur égale à leur créance. Et puis ces gages, pour être pris au sérieux, ne pouvaient et ne devaient être autres que des gages productifs. En dehors du bassin minier de la Ruhr aucun gage n'était de nature à donner satisfaction aux légitimes revendications des Alliés. C'est pourquoi maintenant la Ruhr est occupée par nos troupes dont l'unique mission est de protection des fonctionnaires alliés chargés, aux lieux et place du gouvernement du Reich volontairement défaillant, de prélever sur la production, jusqu'à concurrence de ce qui est dû aux Alliés, les sommes que l'Allemagne ne veut pas recueillir et verser au titre des réparations.

Parce que l'Angleterre et l'Amérique — pour les raisons que nos lecteurs connaissent bien — ne sont pas officiellement à nos côtés, l'Allemagne se refuse à considérer comme légitime l'action entreprise dans la Ruhr. Elle va plus loin : elle enjoint à tous ses fonctionnaires d'opposer contre les mesures édictées par les alliés une opposition graduelle selon le cas. Elle suggère aux ouvriers de faire la grève, de manifester dans les rues contre les Alliés, de protester par tous les moyens. Et pour leur donner du cœur au ventre, elle les paie plus s'ils font grève que s'ils travaillent. Aux patrons, elle a donné l'ordre — qu'ils ont exécuté avec empressement — de ne plus reparler dans leurs usines, aussi de soustraire à la curiosité des commissions alliées tous documents susceptibles de les éclairer sur la marche et le rendement de leurs affaires. Pour le moment, et parce que nous venons seulement de nous mettre en chantier, l'opposition dictée par les gouvernements du Reich gène quelque peu notre action.

Les gouvernements alliés engagés dans l'action de contrainte qui s'exerce depuis quelques jours n'ont aucune crainte d'insuccès. Sûrement épaulés par l'opinion publique des pays alliés — et l'opinion publique anglaise et américaine applaudissant à l'action virile des alliés — les gouvernements viennent vite à bout des résistances allemandes. Patience et longueur de temps, disait le bon La Fontaine, valent mieux que force et que rage.

Eugène MITTLER.

Concours de la race charollaise à Saint-Amand



Phot. et cliché Paris-Centre

LE PRIX D'HONNEUR DES FEMELLES APPARTENANT A M. LOUIS BOUTET, DE CHARENTON (CHER) (Lire le compte-rendu page 2)

« Si l'Allemagne réussissait, aujourd'hui, à faire échouer le dessein de la France, toutes ces longues et terribles années de lutte obstinée seraient rendues vaines. »

Le DAILY MAIL

LA GRÈVE DES CHEMINOTS ET DES P.T.T. EST COMPLÈTE DANS LA RUHR

Sur le conseil des autorités allemandes les actes de sabotage se multiplient

LES ÉQUIPES FRANÇAISES RÉTABLISSENT LE TRAFIC NORMAL

Düsseldorf, 28 janvier. — La situation de la grève oscille ça et là ; elle se rallume sur un point lorsqu'elle se termine sur un autre. Elle est à peu près complète dans les chemins de fer au nord du bassin industriel et le trafic y est assuré dans la stricte mesure des besoins par des équipes de cheminots français.

Dans l'esud, la grève n'est que partielle et complète un peu la tâche des cheminots français dans les gares où le travail continue, car les cheminots allemands y sont prêts de plus mauvais vouloir.

Les actes de sabotage se multiplient. Les employés allemands sabotent les aiguilles, les dépôts de machines, les plaques tournantes et s'efforcent de dérailler les trains français à l'entrée des gares.

C'est ainsi qu'on a saboté l'entrée du dépôt des machines de Coblenz et de Gelsenkirchen afin d'empêcher les locomotives de partir. On a volontairement provoqué l'emboîtement des gares de Fuer et de Duren qui se trouvent sur le passage des trains internationaux.

Bien que la direction des chemins de fer de Cologne ait promis d'éviter tout ce qui pourrait amener des modifications de parcours, de ces trains et provoquer des retards, les équipes françaises sont parvenues, hier, rapidement à désemboutiller les gares et à remettre les lignes en état pour qu'elles ont été sabotées.

Leur activité est incessante et elles ont à faire face à une rude besogne. Lorsque les saboteurs sont pris en flagrant délit, ils sont arrêtés et immédiatement expulsés, sinon c'est le chef responsable qu'on arrête.

Cependant si les actes de sabotage persistent, il faudrait bientôt arriver à faire évacuer le réseau rhénan. Les actes de sabotage ont un double but : embarrasser les autorités françaises dans leurs communications avec l'arrière et la France et faire face à l'opinion publique allemande et étrangère.

Il suffit de lire les informations tendancieuses répandues à ce sujet en particulier par la "Gazette de Cologne" et de France, fort pour s'en rendre compte.

On provoque particulièrement des dérailllements et emboîtements de gares, on désorganise peu à peu le service et on déclare ensuite que ce sont les cheminots français qui, par leur maladresse, sont la cause de tous les malheurs. Les cheminots allemands, malgré toute leur bonne volonté, ne parviendraient pas à remédier à ce gâchis.

Les cheminots français savent cependant conduire des trains lorsqu'on ne s'arrange pas pour les faire dérailler, et le service qui fonctionne régulièrement entre Neuss, Düsseldorf et les pays rhénans sur des voies gardées le prouve suffisamment.

De même, les journaux allemands s'efforcent d'accréditer le bruit que nous fermons volontairement les gares et que nous empêchons les cheminots allemands de travailler.

Répétons une fois de plus que nos troupes n'occupent une gare que lorsque les cheminots allemands se sont mis en grève et pour empêcher les actes de sabotage.

Dans les P.T.T.

Toutes ces remarques s'appliquent également aux services télégraphiques et téléphoniques. Les Allemands coupent la ligne militaire ou changent plusieurs fois par jour les arrivées des fils sur les bornes des répartisseurs. Ils ont détérioré, hier, le câble souterrain Düsseldorf-Dortmund. Les communications ont été rétablies dans la soirée jusqu'à Bochum.

A centre téléphonique de Düsseldorf, on a saboté les communications avec Essen, mais les Allemands ont affaire au général Baillou, qui dirige les services de communications de l'armée du Rhin. Comme il ne perd pas facilement son sang-froid, la réplique a été prompte : Les lignes militaires ayant été coupées, on a réquisitionné les lignes civiles et on a interdit pour deux heures toute communication avec Berlin et Hanovre.

Les lignes de Rheintalskabel ont été sabotées et on a refusé des communications à divers services français.

En conséquence, les communications avec Berlin ont été de nouveau interrompus et on a fait évacuer les centraux téléphoniques allemands. Les abonnés de Düsseldorf sont privés du téléphone de 10 heures à midi.

Les journalistes français sont l'objet de vexations sans nombre de la part des autorités postales allemandes. On mutille leurs télexgrammes et l'on coupe leurs communications téléphoniques. C'est ainsi que, ce matin, il a été coupé après avertissement parce que je continuais à m'exprimer en français.

Il n'est pas douteux que si cette attitude se prolonge, elle provoquera des mesures à l'égard des journalistes allemands.

Les personnes arrêtées au cours des dernières manifestations à Düsseldorf ont été condamnées à des peines variant entre 8 et 15 jours de prison ou à de fortes amendes.

Les Reines du Morvan à Paris

Paris, 28 janvier. — Le « Morvan à Paris », association amicale des originaire de la région morvande (Nièvre, Côte-d'Or, Saône-et-Loire) a été aujourd'hui au cours d'une fête très brillante, la reine du Morvan pour 1923. Mlle Anne Bigard, originaire de Châtillon-en-Morvan (Saône-et-Loire) a été désignée comme reine par les suffrages de ses compatriotes. Mles Angèle Bareiller et Germaine Grallot, originaire de Planchez (Nièvre) et d'Arcelot (Nièvre), ont été nommées demoiselles d'honneur.

La gare du Midi où l'animation est des plus grandes, à la gare de l'Allée Verte où de nombreux trains spéciaux venant de Gand, d'Anvers, d'autres villes de Flandre et du Limbourg ont été dirigés, c'est par milliers que débarquent les manifestants. Quelques contre-manifestants étaient massés près de la gare de l'Allée Verte et la police intervint aussitôt énergiquement.

Bruxelles, 28 janvier. — La manifestation nationale organisée pour protester contre la flamandisation de l'Université de Gand a eu lieu, aujourd'hui, au milieu d'un concours considérable de population.

Dès la première heure, le bourgmestre de Bruxelles est parti inspecter les 80 postes établis par la ville. Les estafettes le rejoignaient à tout instant l'avertissant au cours de sa randonnée de la situation, des petits incidents survenus, des arrestations auxquelles la police a procédé sur quelques points.

De même, le ministre de l'Intérieur, accompagné de son chef de cabinet, a fait le tour de la ville et le ministre de la Justice parcourt la ville depuis ce matin.

Place du Congrès, le bourgmestre et les ministres se sont rencontré vers 11 heures avec le gouverneur du Brabant. A tous les carrefours, au coin des voies publiques, des postes de police et de gendarmerie étaient établis.

Bruxelles et ses faubourgs ont pris une animation inutile : sociétés se rendant au lieu de rassemblement, curieux déjà massés aux entrées les plus favorables pour voir le cortège. Aux fenêtres de nombreuses maisons le drapeau national flotte et les boutonnieres de presque tous les passants sont ornées de cocardes tricolores.

A la gare du Midi où l'animation est des plus grandes, à la gare de l'Allée Verte où de nombreux trains spéciaux venant de Gand, d'Anvers, d'autres villes de Flandre et du Limbourg ont été dirigés, c'est par milliers que débarquent les manifestants. Quelques contre-manifestants étaient massés près de la gare de l'Allée Verte et la police intervint aussitôt énergiquement.

100.000 personnes défilent

A la gare du Nord, le terre-plein de la place Rogier encadré de trois fossés de barrières, présentait un coup d'œil des plus animés dès 10 heures du matin. Pendant qu'au boulevard d'Anvers, se forme le cortège, dans un barilage de drameaux, de fanions, de calicots, les parlementaires se réunissent à la place Rogier : il est 11 h. 30 quand la tête du cortège place à hauteur de la rue Neuve s'engage sur le boulevard Botanic.

En tête du cortège marchent les délégués des parlementaires, puis immédiatement derrière les milliers de manifestants flamands et Wallons.

Place du Congrès, les membres du Comité pour la défense de l'Université française se dirigent vers la Colonne porteur d'une magnifique couronne enrubannée aux couleurs nationales. Chacun se découvre pieusement devant la tombe du soldat-héros. Le cortège défile ensuite lentement, s'engagant dans la rue de Ligne au milieu des vivats.

Le Soir évalue à plus de 100.000 le nombre des manifestants qui ont défilé pendant deux heures. Beaucoup de femmes ont également pris part à la manifestation.

Prévisions météorologiques

Paris, 28 janvier. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 29 janvier :

Région parisienne. — Temps très nuageux, brumeux, brûlards par places, le matin, et quelques brumes possibles, éclaircies, crochets, après-midi, vent de secteur ouest 2 à 4 mètres, température maximum + 12°, minimum - 4°.

Région du Centre. — Temps très nuageux, brumeux, brûlards par places, le matin, et quelques brumes possibles, éclaircies, après-midi, vent de secteur ouest 2 à 4 mètres, température maximum + 12°, minimum - 4°.

Massif Central. — Temps très nuageux, brumeux, brûlards par places, quelques faibles pluies ou brumes, vent de secteur nord-ouest 4 à 6 mètres, température en hausse, minimum + 2°.

LA MORT DES HUITRES

Lorient, 28 janvier. — On annonce que sur l'avis exprimé par l'Office scientifique et technique des pêches maritimes et les conseils municipaux du littoral, le ministre de la Marine vient de fermer totalement à l'exploitation les bancs huiliers de la région d'Auray.

Ces bancs sont actuellement presque épuisés et de nombreux dragages entraîneraient la suppression des dernières huitres mères dont les naissances peuvent seuls assurer la reconstitution de ces bancs.

A TRAVERS LE GRAND DÉSERT

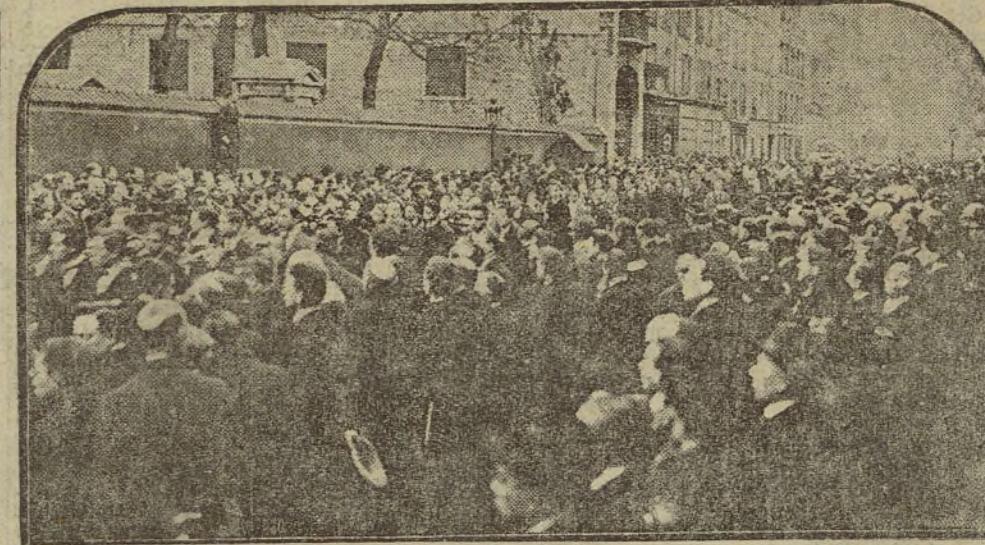
Cependant que les auto-chenilles reviennent de Tombouctou une autre caravane se rend à la rencontre à In-Salah

portants sur l'organisation des services d'aviation et l'établissement du chemin de fer transsaharien.

Cette deuxième mission est constituée de trois voitures, qui ne sont pas toutes à la hauteur de ce qu'il faut pour réussir. Les caravanes de chameaux lancées sur cette « nappe de sable et de feu » rencontrent des déserts, des oasis, des dunes, des montagnes et des lacs. Les voyageurs sont destinés au transport par voitures (trois places par voiture) ; la troisième est une voiture de ravitaillement.

Le départ de Paris est fixé le 7 février prochain. D'Algérie, la moderne caravane atteindra Touggourt le 14 et sera à In-Salah, point de rencontre de la mission Haardt-Dubois le 17 ou le 18 février. Par téléphone sans fil, les membres de cette nouvelle caravane seront en rapports constants avec les explorateurs de retour de Tombouctou. Le retour s'effectuera à Alger, près de laquelle les auto-chenilles entrent à nouveau le mystérieux désert.

Concours de la race charollaise à Saint-Amand



Phot. Rot Cl. Paris-Centre LA FOULE AUX OBSEQUES DE M. MARIUS PLATEAU

UN MATCH IMPRESSIONNANT

Biarritz bat nettement Moulins par 24 points (5 essais, 3 buts, 1 but sur coup franc) à 3 points (1 essai)

Moulin depuis un quart d'heure. Biarritz 16, Moulin 3.

A partir de ce moment les Biarrots imposent leur loi. Moulins conserve presque toujours l'égalité. La défense des Fécampiens est acharnée, mais ils se sentent dominés par une équipe qui joue mieux encore qu'au début. Il y a relâchement et à part quelques échappées individuelles on ne verrà rien de vraiment bien de leur côté en attaque. La défense continue superbe.

Le ballon sort régulièrement à Biarritz qui le garde en permanence, ce qui rajeunit la valeur de la défense qu'il trouve.

Sur dribbling, Biarritz marque un nouvel essai. Le but est manqué.

Un renvoi, malaisé au centre, le ballon sort à Biarritz qui l'a doublé, qui passe à Jeangraud, puis Guichemerre reçoit et Chihague en dernier lieu après avoir passé plusieurs adversaires va marquer un superbe essai.

Biarritz 24, Moulins 3.

NIEVRE

NEVERS

LA REVISION DU CALENDRIER

Nous avons reçu, récemment, la résolution votée par la Chambre de commerce de Nevers, sur la proposition de M. Salin, directeur des mines de La Machine.

La Chambre de Commerce de New-York vient, de son côté, de voter une résolution suivant laquelle elle s'engage à appuyer de son autorité le projet de révision du calendrier. Le système préconisé par la Chambre de New-York serait celui des 13 mois de 28 jours, système qui est très en vogue en Amérique.

En Europe, on est généralement partisan de la conservation des 12 mois, ou les égales un peu mieux.

Ces manifestations de diverses Chambres de Commerce sont faites en préparation du prochain congrès international des Chambres de commerce et d'industrie du monde entier, congrès au cours duquel la question de la révision du calendrier sera de nouveau discutée.

Conférence. — C'est mercredi prochain, 31 janvier à 20 h. 30 aux salons Vauban que notre compatriote Raoul Follerou, parlera sur Edmond Rostand.

A l'issue de cette conférence des artistes de notre ville se feront entendre dans les meilleures œuvres de leur répertoire.

Nul doute que cette soirée donnée au profit des Petites Soeurs des Pauvres n'obtiendra le succès attendu son but charitable à droit.

Trouvailles. — Réclamer à Mme Leblanc, 28, rue du commandant Barat, un col en fourrure, une paire d'escarpins à 3 francs. Ses propriétaires manchouer avec intérêt à M. François Dramegny, rue Boivet, un manteau imperméable de fillette et un bureau de police deux petits sacs à main contenant chacun un chapelet et divers objets.

Amicale du 213. — Le comité rappelle que les adhésions pour le banquet du 4 février doivent parvenir le mercredi 31 janvier au plus tard. S'inscrire chez les camarades Hachet, 1, rue de la Cathédrale ; Gentyl, 1, place Wilson ; Demangeon, 92, rue du Commerce ; et aussi à la permanence des poilius Nivernais, 17, rue des Boucheries.

AVIS. — On nous informe que la Société Anonyme des Grands Magasins de Nouveautés, AUX FABRIQUES FRANÇAISES, si avantageusement connues en notre ville procède actuellement à l'émission de 10.000 actions nouvelles de 500 francs, dont son capital social de 10 à 15 millions de francs, dans le but d'augmenter le nombre de ses succursales.

Il est certain que le développement que cette maison a accusé est considérable depuis le jour de la prise de possession des Grands Magasins qu'elle possède rue du Commerce à NEVERS. Son chiffre a certainement augmenté d'années, et on peut affirmer qu'un dividende de 11 % sera distribué prochainement aux anciens actionnaires pour l'année écoulée.

Il n'est pas douteux, étant donné ces excellentes résultats, que les nouvelles actions ne constitueront un placement de fonds très intéressant et que la nouvelle émission ne sera rapidement convertie.

Il était nécessaire, avant la clôture de la souscription, de la signaler ici, aux personnes qu'elle pourrait intéresser, sans leur donner, d'ailleurs, aucun conseil.

MENOU

Inauguration du Monument aux Morts. — Le dimanche 21 janvier, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Menou morts pour la France.

Après la messe, suivie de la bénédiction du monument par M. Fabre Clément, un grand bouquet fut déposé devant tous les anciens combattants de la commune.

A 14 h. 30, inauguration du monument sous la présidence de M. Renard, député, accompagné de M. le sous-préfet de Clamecy.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Un vin d'honneur a été ensuite offert par la municipalité à ses invités. Ce fut une journée de souvenir et d'amitié et chacun en gardera longtemps le souvenir.

CLAMECY

Bal de la Jeunesse Clamecyenne. — Le bal annuel de la Jeunesse Clamecyenne organise chaque année aura lieu le samedi 3 février dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de Ville à 21 heures.

Le bénéfice de cette soirée, dont la municipalité a accepté le patronage, sera versé à l'œuvre des orphelins de la guerre de la ville de Clamecy.

Nul doute que ce bal qui est l'un des plus réussis de la saison remporte encore cette année un succès éclatant.

Le résultat sera bien négatif et l'orchestre comté d'excellents musiciens.

Le buffet sera tenu par M. Bamford, maître d'hôtel, Vestiaire.

Un vin d'honneur a été ensuite offert par la municipalité à ses invités. Ce fut une journée de souvenir et d'amitié et chacun en gardera longtemps le souvenir.

LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE

Chien courant, figure feu, oreilles jaunes, poitrail, cou, pattes et queue blanches, flancs et dos noir, portant collier avec plaque, répondant au nom de ROSEAU, s'est égaré le 14 janvier.

Donner renseignements à M. GRESLE, instituteur à LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE (Nièvre).

ARGENT-SUR-SAULDRE

Arrestation. — En vertu d'un extrait d'arrêt décerné par le procureur général à Bourges, en date du 27 janvier, la femme de l'agent d'Angeville, qui avait été arrêté à son domicile à Charnay, commune du Coullens (Loire), et laissé en liberté, a été condamnée à 3 mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende pour délit de révolte.

Elle habite Bourges depuis 1882. Ajoutons que l'anée de ses enfants à 77 ans.

LE CONCERT DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE

La première audition sera donnée par les professeurs et élèves et agrémente d'une causerie de M. Jonglaux, le mardi 30 janvier, à 20 h. 30.

N. B. — En raison de l'exiguité de la salle, il n'est pas possible au Directeur de l'Ecole de disposer de plus de deux places par invitation, l'élève non compris.

Voici le programme de cette audition :

Première partie. — Orchestre : *Hymne à la Patrie*, *Allez vous dirigez maintenant*. Quelques pages du *Clown Chansonnier* par M. Edmond Jonglaux ; *Fortunio, Sonate pathétique* ; *Henri Vincent* ; *Madelaine Topie* ; *Lucien Clément* ; *Marceline Monist* ; *Suzanne Noix*.

Début — *Jean Theulot*, 57 ans ; *Antoine Jarrie*, 65 ans ; *Pierre Naudin*, 70 ans ; *Armand Perrier*, 23 ans ; *Gueddi Djama*, 20 ans ; *Marie Garneau*, veuve Maître, 69 ans ; *Adèle Févre*, veuve Dornoy, 86 ans ; *Geneviève Jeanne*, épouse Guy, 41 ans ; *Louis Connéau*, 52 ans ; *Fanny Henneindecker*, épouse Sersot, 56 ans ; *Henri Faivre*, 70 ans.

Mariages. — *Paul Lerouge* et *Yvonne Bourllet* ; *Rodrigo Martínez* et *Jiméno Yglesias* ; *René Seguin* et *Marie Meunier*.

DELAIS DE VALIDITE DES COUPURES

Ville de Metz, émission 1919. — Ces bons n'ont à expiration le 31 décembre 1922, ne pourront plus être présentés au remboursement après le 31 mars 1923.

Ville de Mulhouse. — Le délai de validité de ces bons expirant le 7 février 1923, leur remboursement ne pourra plus être exigé après le 31 mars 1923.

Chez le commerce de Béziers. — Le règlement d'interdiction dont bénéficient les bons de monnaie émis par cette compagnie, prendra fin le 31 janvier 1923.

A partir de cette date, ils ne seront plus acceptés en paiement ou à l'échange dans les succursales de la Banque de France de l'Hérault.

PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de M. —

poils vermeils qui lui couronnaient le front, et laissant enfin parler son ennui :

— J'étais en train de songer, monsieur Malone, que j'allais précisément ces jours-ci, vous employer à votre avantage. Il y a une affaire que vous seul traiteriez comme le mérite.

Tant pis dis-je, essayant de cacher ma déconvenue. Evidemment, si l'on a besoin de moi, cela règle la question. Mais j'ai un rendez-vous qui me tient à cœur : de sorte que si je n'étais pas indispensable...

— Sinéquanone, j'en doute.

C'était dur ; mais que faire, simon bon visage ? Après tout, je ne devais m'en prendre qu'à moi-même de ce qui m'arrivait ; faudrais déréfléchi plus tôt qu'un journaliste.

— Que vous alliez interviewer ce diable d'homme, là-bas, à Rotherfield.

— Le professeur Challenger ? M'écriai-je.

— Tout juste. Vous avez probablement lu dans les rapports de police que, la semaine dernière, il a fait dégringoler la pente de la grande route au jeune Alec Simpson, du « Courrier », en le trahant, l'espace d'un mille, par le col de son veston et de tout en sa culotte. Nos « p'tits » n'iraient pas de moins honnêtement pour aller au détriment d'un alligator en liberté dans le Zoo (1). Mais vous êtes son vieil ami, et je pensais que cela vous permettrait bien des choses.

— Mais, répondis-je, gracieusement soulagé, voilà une heureuse rencontre : je veux vous demander un congé pour aller voir le professeur Challenger à Rotherfield.

C'est l'anniversaire de notre grande aventure d'il y a trois ans, et il a invité tous ses compagnons à se réunir chez lui pour fêter cette date.

— Ma foi, répondis-je, évidemment sonnant, comme un p'tit les humbles collines qui l'entourent. Si, par lui-même, l'évêché me doit laisser à jamais une impression de merveilleux, les circonstances qui nous réuniront tous les quatre à cette occasion se produisent le plus naturellement du monde, et pour ainsi dire, inévitablement.

Le vendredi 27 août, date éternellement

mémorable, fallait au bureau de mon journal demander un congé de trois jours à M. Mc Ardle, qui continuait de présider au service des informations. Le horreur vient

qu'aujourd'hui il ait obtenu la tête, grata la toute

Le concours de la race charollaise de Saint-Amand s'est déroulé hier au milieu d'une grande affluence des éleveurs de la région

M. CHÉRON, MINISTRE DE L'AGRICULTURE A PROCÉDÉ À LA REMISE DE DÉCORATIONS

SAINT-AMAND-MONTROND, 28 janvier (par téléphonie de notre envoyé spécial).

Dans le courant de la matinée, et après une dernière visite à la halle aux grains, les personnalités du département du Cher et de la ville de Saint-Amand se trouvaient réunies à 9 h. 45, dans le cœur de l'hôtel de ville.

La population Saint-Amandaise massée devant la maison communale, attendait, elle aussi, près à manifester sa reconnaissance, le ministre de l'Agriculture.

En Europe, on est généralement partisan de la conservation des 12 mois, ou les égales un peu mieux.

Ces manifestations de diverses Chambres de Commerce sont faites en préparation du prochain congrès international des Chambres de commerce et d'industrie du monde entier, congrès au cours duquel la question de la révision du calendrier sera de nouveau discutée.

L'ARRIVÉE DU MINISTRE

A 10 heures, deux voitures automobiles s'arrêtent à quelques pas de la mairie. M. Henri Cheron, accompagné de M. Rischmann, préfet du Cher, Thuveny, secrétaire général, Marcel Petit, secrétaire du préfet descendant de la première voiture et saluent la foule qui se presse sur le trottoir.

Le ministre, en uniforme, entre dans la halle aux grains, et, après une visite à la boulangerie, se rend à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses aux éleveurs de Saint-Amand.

C'est ensuite le tour de M. Cheron, député, de faire une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir.

Après une visite à la boulangerie, et de saluer la foule qui se presse sur le trottoir, le ministre passe à la halle aux grains, où il assiste à la remise de quelques petites récompenses



Le Gross départemental du P.A.G.
est gagné par le F.C. Cosnois

Comme nous le faisons prévoir dans nos pronostics le F. C. Cosnois a remporté le cross départemental.

Individuellement, Lambert, du F. C. C., a enlevé la 1^{re} place devant Desclostres du P. A. G. à 20 mètres.

RESULTATS INDIVIDUELS

1^{er}, Lambert (F. C. C.) ; 2^e, Desclostres (P. A. G.) ; 3^e, Riboureau (F. C. C.) ; 4^e, Prévost (F. C. C.) ; 5^e, Jacquet (P. A. G.) ; 6^e, Vaillant (P. A. G.) ; 7^e, Liberges (P. A. G.) ; 8^e, Guillaume (P. A. G.) ; 9^e, Gueneau (F. C. C.) ; 10^e, Poitou (F. C. C.) ; 11^e, Perrin (P. A. G.).

CLASSEMENT DES EQUIPES

Foot-Ball Club Cosnois, 1^{er} avec 17 points.

Peloton-d'Avant-Garde, 2^e avec 20 points.

Le F. C. C. malgré l'amputation de deux de ses meilleures coureurs a nettement marqué sa supériorité et nous pouvons que l'en féliciter. Les Péristas ont fait bonne figure et se sont classés honorablement.

AUTUN PREND SA REVANCHE A AUTUN

Une équipe de Nevers, malheureusement très mixte, s'est déplacée aujourd'hui à Autun où elle a rencontré l'union sportive Autunoise.

Après une partie peu intéressante, jouée sur un très mauvais terrain, où Nevers ne put pratiquer son jeu favori, c'est-à-dire l'ouverture, l'U. S. A. a triomphé par 17 points à 8.

... ET NEVERS A NEVERS

La seconde d'Autun était à Nevers où elle a subi un échec important, vengeant leur première défaite, les seconds de Nevers en même temps vengé celle des premiers en infligeant 38 points à 0 aux seconds Autunois. Le temps s'y présentait, la partie fut claire. Il y eut du beau jeu et on peut dire qu'Autun fut largement dominé et même surclassé. Un public nombreux assistait à cette partie très agréable à suivre.

A. S. MONTFERRANDAISE (3)
BAT U. S. VICHY (2) PAR 13 POINTS A 0

Partie jouée sur un terrain épouvantable. Nette supériorité de Montferrand qui obtient 3 essais, dont deux transformés.

RESULTATS DIVERS

RUGBY
U. S. Montluçon (1) bat U. S. Bourges (1) par 6 points (1 essai et un but sur coup franc) à zéro.

S. C. Montluçon (1) et White Harrars (1) font match nul : 3 à 3.

C. O. Creusot (1) bat R. C. Chagny (1) par 9 points (3 essais) à 0.

Gaulois A. C. (mixte) et F. C. Moulin (équipe Glachet) font match nul, chacun des adversaires ayant marqué un essai transformé.

ASSOCIATION

Championnat de Saône-et-Loire. — C. O. Creusot (1) bat U. S. Genéral (1) par 3 buts à 1.

J. C. Creusot (1) bat Milice d'Autun (1) par 4 buts à 0.

S. C. Montluçon (2) et U. S. Montluçon (2) font match nul : 0 à 0.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES POULES DE CINQ

Stade Toulousain bat Agen par 19 points à 3.

Aviron Bayonnais bat Perpignan par 6 points à 3.

Lourdes bat Cognac par 9 points à 3.

Pau bat Toulouse Olympique Employés Club par 6 points à 0.

Stade Tarbes bat Narbonne par 6 points à 0.

Brive bat La Roche-sur-Yon par 3 points à 0.

Poitiers bat Le Mans par 27 points à 0.

Romans bat Lous-le-Saulnier par 30 points à 3.

Niort bat Libourne par 10 points à 4.

Beauvoisine bat Arras par 27 points à 3.

Saint-Gaudens bat Salon par 16 points à 0.

P. U. C. bat Troyes par 8 points à 5.

Hendaye bat Auch par 3 points à 0.

Montauban bat Décazeville par 36 points à 8.

U. F. C. de Lyon bat Compiegne par 11 points à 0.

Le Havre bat Casteljaloux par 10 points à 3.

LES CHAMPIONNATS DE PARIS

C. A. de la Société Générale et C. A. Galilia par 3 buts à 1.

A. F. de Garenne-Colombes et Union Sportive Suisse font match nul (0 à 0).

F. C. Lévallois bat Stade Français par but à 0.

A. S. Française bat Racing Club de France par 1 but à 0.

U. S. d'Asnières bat U. S. de Maisons-Laffitte par 1 but à 0.

Club Français et S. O. de l'Est font match nul par 2 à 2.

A. S. Amical bat U. S. A. de Clichy par 1 but à 0.

C. A. de Vitry et J. A. de Saint-Ouen font match nul, par 2 buts à 2.

UN COURREUR SE DEFONCE LE CRANE

Marseille, 28 janvier. — Dans la course de côtes d'Altauch, dite du kilomètre lancé, le coureur Chaillet, à la suite d'un déchirement d'un de ses pneus, a fait une embûche dans un ravin. On l'a relevé avec une fracture du crâne et les cuisses brisées.

Feuilleton de PARIS-CENTRE — 30 —

A. CONAN DOYLE

La Vallée de la Peur
Traduit de l'anglais, par Louis LABAT

VII
Le Piège
(Suite)

L'oreille tendue, ils s'efforçaient à la paix. Ils comprirent les pas de leur camarade s'éloignant dans le corridor. Ils l'entendirent ouvrir la porte d'entrée et faire acculer au visiteur. Un pas étranger résonna sur le seuil, une voix inconnue prononça quelques paroles. Puis la porte rebomba bruyamment, la clé tourna dans la serrure; leur poitrine ne leur échappa pas. Et Tigre Cormac partit d'un rire si affreux que Mac Ginty lut mit sa grande main en travers de

DERNIÈRE HEURE

DEUXIÈME ÉDITION ... 3 HEURES DU MATIN

APRÈS LES MANIFESTATIONS DE BRUXELLES

La flammandisation des universités est une atteinte à la liberté

ON ENVISAGE UNE OCCUPATION DE LA RUHR DE LONGUE DURÉE

Si la résistance continue, les transports de charbon vers l'Allemagne seront interdits

Bruxelles, 28 janvier. — Une délégation comprenant notamment MM. Bernau, recteur de l'Université de Gand, Dignef, bourgmestre de Liège, les professeurs Piromé, Bordet, Errera et Cressonnière, s'est rendu au palais de Bruxelles et a remis au roi la pétition du Comité de la manifestation.

Une autre délégation s'est rendue chez le premier ministre, les présidents des Chambres ayant fait savoir au Comité organisé qu'ils ne pouvaient recevoir personnellement les délégués, il a été entendu que le manifeste leur serait envoyé.

Dans l'adresse destinée au roi, il y est dit entre autres choses :

Nous supplions très respectueusement Votre Majesté de les soutenir dans l'accomplissement de cette tâche de salut public. Nous combattons tout projet de flammandisation de l'université d'expressions francaises de Gand, parce que la réelle mesure en détruisant un véritable esprit culture scientifique et d'enseignement mondiale constituerait une contrariété intellectuelle dont tous les Belges et les Flamands en particulier seraient appels à pârir.

La seconde adresse au président et membres de la Chambre des représentants dit que l'immense majorité des Belges condamne le texte voté par la Chambre des représentants et qu'elle réprouve parce qu'il consacre la négociation de deux des principes auxquels les Belges sont les plus attachés : leur liberté et leur égalité.

Un agent est blessé

A 13 h. 45, une nouvelle bagarre a éclaté à la porte de Schaeferbeek provoquée par des Flammingants.

Un agent de police a été grièvement blessé à la tête d'un coup de canne. L'agresseur a été arrêté.

A la suite des menus incidents qui se sont produits dans différents endroits, 50 manifestants ont été arrêtés.

Les citoyens d'un pays libre ont le droit de porter leurs revendications devant le Chef cons-

L'Espagne bat la France par 3 buts à 0

Saint-Sébastien, 28 janvier. — Le match France-Espagne s'est disputé cet après-midi en présence d'une foule considérable.

Le temps est magnifique et la foule encourage surtout les joueurs espagnols. Entrés sur le terrain, les joueurs des deux équipes sont chaudement ovationnés. Quelques petits galops d'entraînement et, à 14 h. 35, Barrette, président de la Commission centrale des arbitres belges, siffle le coup d'envoi.

La touche est jugée pour la France par M. Lagardère. Le match est très ardemment disputé. A la mi-temps, l'Espagne mène par 1 but à zéro. Elle continue à dominer. Un quart d'heure avant la fin, l'Espagne mène par 2 buts à zéro.

Finalement, l'Espagne bat la France par 3 buts à zéro.

AU VELODROME D'HIVER

Course Omnium. — Classement général : 1 Egg (3 points), 2 Van Kempen, 3. Deruyter, 4 Aeris.

Course individuelle (20 kilomètres). — 1 Barar, 2^e Larrieu, 3^e Lorrain.

Course de demi-fond derrière motos. — La rentrée de Séries en piste est saluée par de nombreuses acclamations. Séries revêtent du maillot tricolore et portant un bouquet fait un tour d'honneur.

Classement général. — 1. Grassin, 2. Carman, 3. Ganay, 4. Séries.

LES COURSES A VINCENNES

Paris, 28 janvier. — Prix d'Amérique (international, au trot attelé, 2000 francs, 2500 mètres).

— 1^e Passerat, monté par M. P. Viel : gagnant 31 et 17,50, placé 13, 20 et 7,50 ; 2^e Oussetti, monté par Cadichon : 29 et 15 ; 3^e Roi Albert, monté par Th. Monsieur : 21 et 12 ; 4^e Ravageur, monté par M. P. Forcinal : 5^e Quadrille.

Prix de l'Orne (international, au trot monté, 2000 francs, 3500 mètres). — 1^e Qui Vive, monté par Moers : 28 et 10,50 ; 2^e Petit Poucet, monté par L. Potier : 25,50 et 23 ; 3^e Prince Albert, monté par Lepelletier.

Des félicitations à M. Poincaré

New-York, 28 janvier. — La Chambre de commerce française de New-York, réunie à M. Poincaré, le télégramme suivant :

« Pour vote unanime, la Chambre de commerce française de New-York, réunie en séance mensuelle, charge son président de nous transmettre ses chaleureuses félicitations pour votre énergique politique étrangère, hautement approuvée par tous les Américains impartiaux et ses veux pour le triomphe de vos légitimes revendications. »

UNE QUANTITE DE FOURRAGES EN FLAMMES

Verlin, 28 janvier. — Un hangar abritant une grande quantité de fourrages appartenant à M. Delandre, agriculteur à Châtillon-sous-les-Côtes (Meuse), a été détruit cette nuit par un incendie. Les dégâts sont évalués à 50.000 francs.

« Du calme, jeune fou ! murmura-t-il.

La rumeur d'une conversation arrivait d'une chambre voisine. Il semblait qu'elle ne fut pas arrêtée. Soudain, la porte s'ouvrit, Mac Murdoch apparut, un doigt sur les lèvres.

Il s'approcha du bout de la table et regarda tour à tour les deux complices. Un changement subit se manifestait en lui. Il avait l'air d'un homme qui s'apprête à accomplir une grande œuvre. Son visage avait pris la dureté du granit. Ses yeux brillaient derrière son binocle. Tous les deux étaient sûrs qu'il allait déclencher une grande bataille. Ses yeux brillaient derrière son binocle. Tous les deux étaient sûrs qu'il allait déclencher une grande bataille.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l'homme.

« Vous êtes meilleurs que moi », dit l

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Armand DUBOST

Aveuglé près le Tribunal Civil de Nevers Directeur adjoint à la Caisse d'Epargne décédé en son domicile, à Nevers, 1, Place Carnot, le 26 janvier 1923, dans sa 63^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le lundi 29 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Nevers.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de :

Mme et M. Litout Henri, ses enfants ; M. Bobin, son beau-père ; Mme Veuve Lhuissier, sa tante ; des familles Giraudet, Bobin, Litout et Lhuissier, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie aura lieu le 28 courant, à 16 heures, en l'église Saint-Arc de Decize, et l'Enterrer à Nevers, le lundi 29 courant, à 10 heures 30.

On se réunira à la gare.

De la part de : M. Henri Duvernoy, son fils ; Mme Louis (Mina) de Clamecy, sa sœur ; Mme Billot, de Paris, sa belle-sœur ; et des familles Ratinat, Hayez, Garnier, Bourdin, Moissonnier, Roy Rollandey, Vernoit.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Antoine MOREAU

décédé, en son domicile, aux Noues, commune de Saincaize, dans sa 72^e année.

Ses Obsèques auront lieu le lundi 29 courant, à 10 heures 30, en l'église de Saincaize.

On se réunira à la maison mortuaire à 13 heures.

De la part de : Mme Moreau, sa veuve ; M. et Mme Moreau, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Antoine JEOFFROY

décédé, en son domicile, à Labretonnière, commune de Bona (Nièvre), le 27 janvier, dans sa 74^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 30 janvier courant, à 10 heures, en l'église de Bona.

On se réunira à la Maison mortuaire, à Labretonnière, commune de Bona, à 9 h. 30.

De la part de : Mme veuve Antoine Jeoffroy, sa veuve ; M. et Mme Pierre Lardroux ; M. et Mme Pierre Jeoffroy, ses enfants ; Miles Andréa, Marthe Lardroux, M. Marcel Jeoffroy, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Madame Veuve BOBIN

Née Berthe GIRAUDET

décédée, en son domicile, à Ville, Cne de Nancry, le 26 janvier 1923, dans sa 63^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le lundi 29 courant, à 11 heures, en l'église de la Cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, sa paroisse.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de :

Mme et M. Litout Henri, ses enfants ; M. Bobin, son beau-père ; Mme Veuve Lhuissier, sa tante ; des familles Giraudet, Bobin, Litout et Lhuissier, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Madame veuve CLEMENT

née Zélia MARTIN

décédée, en son domicile, à Moulin-Engilbert, le 27 janvier, dans sa 65^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Moulin-Engilbert (Nièvre). On se réunira à la Maison mortuaire.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Antoine MOREAU

décédé, en son domicile, aux Noues, commune de Saincaize, dans sa 72^e année.

Ses Obsèques auront lieu le lundi 29 courant, à 10 heures 30, en l'église de Saincaize.

On se réunira à la maison mortuaire à 13 heures.

De la part de : Mme Moreau, sa veuve ; M. et Mme Moreau, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.

De la part de : M. et Mme Jean-Marie Martin, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur François MARIE

De la part des familles Maré-Briffaut.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrer de

Monsieur Louis DUVERNOY-ROCHARD

décédé, en son domicile, à Decize, le 27 janvier 1923, dans sa 77^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses Obsèques auront lieu le mardi 29 janvier courant, à 10 heures 30, en l'église de Decize.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 30.